

Procès-verbal – CONSEIL D’ADMINISTRATION
Séance spéciale du 1^{er} avril 2019, 16 h
Salle A-1056 et par conférence téléphonique
10 905, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal QC H1C 1H1

PRÉSENCES	ABSENCE	INVITÉS
M. André Brunelle, Président (<i>par conf. tél.</i>) Dre Renée Fugère, PDG et secrétaire Mme Christiane Asselin (<i>par conf. tél.</i>) M. Antoine Boucher (<i>par conf. tél.</i>) Dr Benoît Dassylva Mme Julie Duchaine M. Jacques Gendron (<i>par conf. tél.</i>) Mme Lise Héroux Mme Caroline Larue (<i>par conf. tél.</i>) Mme Véronique Lussier (<i>par conf. tél.</i>) M. Samsith So Mme Michèle Tourigny (<i>par conf. tél.</i>)	Mme Francine Dubé, vice-présidente Dr Michael Mansour Mme Marcelle Lajoie M. Grégoire Leclair M. Serge Régnier	M. Yann Belzile, DGA Carolyn Stemkowski, infirmière de liaison
		POPULATION
		Un membre du SCFP et un membre du personnel assistent à la séance spéciale. Aucun membre de la population n'assiste à la séance spéciale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 16h04. M. Éric Landry, spécialiste en procédés administratifs, prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	<p>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Les membres ont reçu l'ordre du jour.</p> <p>PROPOSITION CA-2019-019 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR M. Jacques Gendron, APPUYÉE PAR Mme Véronique Lussier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration adopte l'ordre du jour tel que présenté.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
2.	<p>PROTOCOLE ENCADRANT LA MISE SOUS GARDE DE PERSONNES (CH. P-38)</p> <p>La Dre Fugère présente le contexte et l'évolution du dossier. La fiche synthèse et le document sont déposés. M. Brunelle et Mme Larue présentent les conclusions de l'étude du protocole par le Comité de vigilance et de qualité et soulignent l'excellent travail mené par l'équipe et la responsable du projet, Mme Carolyn Stemkowski. Cette dernière répond à quelques questions et présente les étapes à venir soit : la création d'une trousse et l'implantation de la nouvelle procédure.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2019-020 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR Mme Caroline Larue, APPUYÉE PAR Julie Duchaine ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel approuve, sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité, le document intitulé « Protocole encadrant la mise sous garde de personnes (ch. P-38) » tel que déposé.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
3.	<p>AFFAIRES FINANCIÈRES 3.1. DÉCLARATION DES APPARENTÉS</p> <p>M. Yann Belzile présente le point et contextualise la démarche. Une fiche synthèse et un document sont déposés. Cette déclaration s'adresse aux administrateurs, aux directeurs et au président-directeur-général. Elle permet d'identifier les liens avec d'autres organisations qui peuvent influencer ou orienter des décisions financières et administratives.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Quelques coquilles sont relevées dans les documents. M. Belzile s'engage à les corriger et à assurer la logistique permettant les signatures de la déclaration par les membres actifs du CA, ainsi que des anciens membres, d'ici quelques semaines. En effet, l'ensemble des documents signés devra être reçu avant la visite des vérificateurs.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2019-021 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR Mme Christiane Asselin, APPUYÉE PAR M. Antoine Boucher ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, accepte la proposition qu'un formulaire soit signé à la fin de chaque année par l'ensemble des dirigeants de l'Institut.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i></p>
4.	<p>LEVÉE DE LA SÉANCE</p> <p>PROPOSITION CA-2019-022 <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 16h25.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

(Original dûment autorisé)

André Brunelle
Président du conseil d'administration

PV-CA spécial 2019-04-01
Approuvé le 1^{er} mai 2019

(Original dûment autorisé)

Renée Fugère
Présidente-directrice générale et secrétaire